CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

PANIERS DE FRUITS - Pommes de Cercier Saison 2024 /2025

Le prése	ent contrat est signé entre :
Мо	onsieur/Madame :····
Rés	sidant:······
	······Ci-après dénommé le consom'acteur.
D'u	une part,
Et,	
Мо	onsieur:·····Joel DURET·····
Pro	oducteur de Fruits Biologique
Sta	atut juridique······ EARL LA Montagne ······
Rés	sidant:·····
Adı	resse e-mail : <u>lalita.joel-duret@wanadoo.fr</u> / Contact Facebook : Le pré
vei	rger
Ci-après	s dénommé le producteur.
D'a	autre part.

Article 1 : L'objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir l'exploitation agricole de **Madame Duret Lalita** et de **Monsieur Duret Joel** à Cercier.

Fournir au consom'acteur des paniers de fruits de saison et de qualité. Le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des Amap.

Article 2: Engagement du Producteur

Conformément à la Charte des AMAP, le Producteur s'engage à fournir au consom'acteur des produits biologiques de qualité en termes gustatif et sanitaire et issus d'une exploitation respectueuse de la nature et de l'environnement.

Il s'engage à livrer des paniers de fruits aux livraisons prévues pendant la durée du contrat (cf article 4).

Le consom'acteur s'engage à respecter la Charte des AMAP.

Il s'engage à récupérer ses paniers aux moments de leurs livraisons.

Il s'engage à payer, par avance, l'ensemble des paniers de la saison.

Conformément à la Charte des AMAP, le consom'acteur accepte les risques liés aux aléas de la production.

Article 4 : Durée du contrat

Les paniers sont mensuels.

Le contrat dure du 03/10/24 au 17/04/25, correspondant à 8 mois.

Le 03 octobre, le 24 octobre, le 21 novembre, le 19 décembre, 23 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril.

Article 5 : Contenu et prix du panier

Le panier contient des Pommes et poires de saison.

5.1. Choix du panier

Le consom'acteur s'engage :

- pour le panier 1 dont le contenu représente une valeur de 80 euros.
 ou
- pour le **panier 2** dont le contenu représente une valeur de 160 euros.

Panier 1	Qté ou poids	Prix unitaire	Nb distributions	TOTAL
Pommes/Poires biologiques	8kg	2,50€/kg	8	160 euros

Montant du contrat : 160 euros

Panier 2	Qté ou poids	Prix unitaire	Nb distributions	TOTAL
Pommes/Poires biologiques	4kg	2,50€/kg	8	80 euros

Montant du contrat : 80 euros

5.2. Modalités de paiement

Le consom'acteur choisit d'émettre :

- Soit en un chèque correspondant au prix cumulé de l'ensemble du panier.

- Soit d'émettre 3 chèques qui seront encaissés selon les dates indiquées.
 - , à l'ordre de : « M. DURET », datés du jour de la signature du contrat.
- Soit en espèces en un fois lors du 1er retrait de panier.
- Soit par virement bancaire en une fois lors du 1er retrait panier.

IBAN: FR76 3000 4007 5900 0015 4222 258

BIC: BNPAFRPPXXX

Article 6 : Conditions de livraison

Les paniers sont distribués sur le site de production « O P'tits Légumes » entre 16h30 et 18h30 heures, les Jeudis uniquement.

Chaque adhérent doit retirer son panier aux jours et heures prévus. En cas d'impossibilité, il est impératif de prévenir **Aurore** par SMS ou sur son répondeur au **06 38 43 61 67** avant midi le jour de distribution.

Une personne de votre choix peut venir récupérer votre panier en cas d'absence. Si le panier n'est pas récupéré, il revient à « Ô P'tits légumes ».

Fait àMésigny..... le 23 / 09 / 2024

Le Consomm'acteur;

Le Producteur;

Nom et Prénom:

Nom et Prénom : Joel

A STATE OF THE STA

Duret

Signature

Signature